

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 20/09/2022	Dossier complet le : 28/09/2022	N° d'enregistrement : 2022-6430						
	1. Intitulé du projet							
Projet de construction d'un magasin ALDI sur la commune de Conlie (72)								
2. Identification du	2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)							
2.1 Personne physique	Du fun a car							
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale  Dénomination ou raison sociale	IMMALDI & Cie							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	GRAGNIC Guillaume, Responsable Déve	loppement						
RCS / SIRET 3 7 8 5 6 8 6	3 8 0 0 0 4 3 Forme jurid	ique Société par Actions Simplifiée						
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1								
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet								
N° de catégorie et sous-catégorie  Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)								
41) Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.  a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Dans le cadre du projet il est prévu la créa							
	4. Caractéristiques générales du proje	t						
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition								
Le projet consiste en la création d'un magasin alimentaire à l'enseigne ALDI d'une emprise de 1799m².  Le projet prend place sur un terrain de 13 507m² occupé par un restaurant et son parc paysagé.  Le terrain dédié au projet sera de 7963m² uniquement, la superficie restant ne sera pas impactée dans le cadre du projet. Les places de stationnements seront réalisées en matériaux perméables.  La programmation de l'opération se décline de la façon suivante:  - Démolition du bâtiment existant  - Construction du magasin ALDI  - Aménagement du parking extérieur de 80 places  - Implantation des arbres								

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Les eaux pluviales du projet seront collectées sur la parcelle dans des ouvrages dédié. Une notice de définition des modalités de

gestion des eaux pluviales est en cours de réalisation. La gestion sera conforme au SDAGE et aux règlements locaux.

L'accès au site se fera au Sud par la rue du Mans comme actuellement.

4.2 Objectifs du projet
Le projet a pour objectif de proposer un magasin de grande distribution à l'enseigne ALDI sur la commune de Conlie (72).
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
D'un point de vue chronologique, les travaux consisteront à :
<ul> <li>Démanteler le bâtiment existant / défricher le terrain</li> <li>Évacuer les matériaux de démolition et les déchets verts vers les filières adaptées</li> </ul>
- Terrasser les terrains
<ul> <li>Édifier le nouveau bâtiment commercial</li> <li>Réaliser le raccordement des réseaux</li> </ul>
- Aménager les voies de circulation et les aires de stationnements
- Aménager les espaces verts
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Dans sa phase d'exploitation, l'établissement proposera des produits de grande distribution.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administ		
La décision de l'autorité environneme	entale devid elle jointe du(x) dossi	eris) a autorisationis).
Le projet fait l'objet d'un permis de dén	nolir et d'un permis de construire.	
ze projectant respect a am permis de den	Tom et a an permis de constraine.	
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	projet et superficie globale de l'opérat	tion - préciser les unités de mesure utilisées
	leurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise globale de l'assiette foncière	·	7963 m <sup>2</sup>
Nombre de places de parking		80 pl.
Surface des espaces verts projet		3390 m <sup>2</sup>
Surface de vente		999 m <sup>2</sup>
Voirie		1757 m <sup>2</sup>
Stationnement perméable		1017 m <sup>2</sup>
Emprise au sol batiment		1799 m <sup>2</sup>
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. 0 _ ° 0 2 ' 2 7 "E Lat. 4 7 ° 5 3 ' 3 1" N
d'implantation	Coordonnees geographiques	Long. 0 _ 0 2 2 7 L. Lai. 4 7 5 5 5 1 N
29 Rue du Mans	Pour les catégories 5° a), 6° a),	b)
72240 CONLIE	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	
	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°	,
Parcelle cadastrale:	38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de	
000 B 750	l'environnement :	
	Point de départ :	Long ° ' " Lat ° ' "
	Point d'arrivée :	Long°'"_ Lat°'"_
	Communes traversées:	
la de la companya de	oignez à votre demande les an	neves n° 2 à 6
3,	signer a voire demande les am	TICKES II Z G O
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	ion d'une installation ou d'un ouvra	ige existant? Oui Non X
4.7.1 Si oui cette installation or	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet	d'une évaluation
environnementale?	, eer covidge a i ii iaii i coojei	Non X
4708 001 4600 000	-t lee	
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre		
indiquez à quelle date il a été auto		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Non d'après le site de la DREAL Pays de la Loire
En zone de montagne ?		X	Non d'après le site de la DREAL Pays de la Loire
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	Non d'après le site de la DREAL Pays de la Loire
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	Non d'après le site de la DREAL Pays de la Loire
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	Non d'après le site de la DREAL Pays de la Loire
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Le département de la Sarthe dispose d'un plan de prévention des Bruits dans l'Environnement approuvé par arrêté préfectoral du 19/12/2019. Le projet n'est pas concerné par le zonage de ce plan de prévention.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Le site n'a pas fait l'objet de délimitation. Le terrain n'est pas concerné par une prélocalisation de milieu humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	La commune de Conlie n'est pas concernée par un PPRN ou PPRT selon Géorisques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	Non selon le site internet Géorisques.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	Le site n'est pas inclus dans une Zone de répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit?		X	Non d'après le site de la DREAL Pays de la Loire
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Pas de site référencé dans un rayon de 1km autour du site. Le premier site Natura 2000 est localisé à 3,6km à l'Ouest du site d'étude, il s'agit du site Natura 2000 Habitats "FR5202003" BOCAGE À OSMODERMA EREMITA ENTRE SILLÉ-LE-GUILLAUME ET LA GRANDE-CHARNIE
D'un site classé ?		X	Non d'après le site de la DREAL Pays de la Loire

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Prélèvement d'eau potable issu du réseau communal AEP pour les besoins sanitaires, domestique et nécessaire à l'activité (grande surface).
D	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	Les matériaux de démolition du bâtiment existant seront évacués vers les filières adaptées.  Dans le cas ou des terres excavées seront à exporter hors du site, celle si seront évacuées dans les filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Le projet nécessite des matériaux de construction uniquement, provenant au maximum des fournisseurs locaux.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	X		Le projet s'étend sur un terrain déjà en partie anthropisé mais végétalisé et arboré. Le projet nécessite la devégétalisation d'un grande partie de la parcelle avec la notamment la coupe d'arbres. Le projet provoque une perturbations de la faune, la flore et une destruction des habitats en place. A ce titre une étude de définition des enjeux est proposée en annexe.
Miliev naturel				Le premier site Natura 2000 est localisé à environ 3,6 km à l'Ouest du projet. Les effets directs et indirects du projet sur cette zone sont jugés non significatifs au regard des milieux actuellement rencontrés (zone d'activités).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le terrain concerné par ll'aménagement est un parc paysagé anthropisé.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Le site n'est pas inclus dans un périmètre lié à un Plan de Prévention des Risques Technologiques ou à proximité d'une canalisation de matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	- Exposition aux séismes : faible - Potentiel radon : faible - Atlas des zones inondables bassin de la verge
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Un trafic sera généré quotidiennement par les allées et venues du personnel, des clients et plus occasionnellement, par les livraisons et les interventions des sociétés extérieures d'entretien et de maintenance.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Les bruits générés sont issus des systèmes de ventilation des locaux et du trafic de VL et PL. Le projet est localisé en bordure de route. Des nuisances sonores peuvent provenir de la circulation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Pas de nuisances olfactives hormis les odeurs liées au trafic routier.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Le parking et les façades seront éclairés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Le site est concerné par les émissions lumineuses provenant des sites avoisinant et de l'éclairage des voiries limitrophes.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		L'installation est à l'origine de rejets atmosphériques issues des systèmes de ventilations et de chauffage du futur bâtiment.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le projet sera à l'origine de rejet d'eaux pluviales et d'eaux usées. Le réseau de collecte des effluents du site sera de type séparatif. Les eaux usées seront rejetées dans le réseau EU de la commune. Les eaux pluviales seront gérées sur le site et rejetées vers le réseau communal. Les modalités de gestion seront définit dans une notice hydraulique.
EMISSIONS	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les installations et activités du site de ALDI produiront les déchets suivants : -déchets liés à l'activité de bureau : papier, cartons, plastiques, consommables informatiques (toners, cartouches d'imprimantes); - déchets liés à l'activité de vente notamment, déchets organiques, palettes en bois et autres plastiques, cartons Le projet n'est pas source de production de déchets dangereux

Patrimoine / Cadre de vie / Population	modifications sur les		X	
	activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		×	
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
Aucun projet e	xistant ou approuvé n'	est rec	ensé à p	proximité du projet (source : DREAL). Aucun effet cumulé n'est identifié.
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées au	0 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr			

# 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une étude de définition des modalités de gestion des eaux pluviales a été réalisée afin de s'adapter au contexte et à la réglementation. Un ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration sera créé, d'une contenance minimale de 125 m3 qui permettra la gestion des eaux de ruissellement et de toiture avant rejet au réseau.

3390 m² d'espaces verts seront conservés ou replantés et les parkings seront réalisés en matériaux perméable, afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

Un diagnostique écologique a été réalisé sur l'ensemble du site afin d'évaluer les enjeux sur le site.

Afin de réduire les impacts du projet sur la biodiversité, des mesures d'évitement et de réduction seront mises en œuvre :

- Conservation de 5066 m<sup>2</sup> d'espaces verts en l'état à l'arrière de la parcelle
- Conservation et protection de certains arbres, haies, bosquets en limite parcellaire Ouest et Est (cf plan masse annexe cerfa 14734\*2) et sur l'arrière de la parcelle
- Gestion et surveillance des espèces exotiques envahissantes
- Limitation des nuisances sur la faune avec un éclairage adapté
- Gestion différenciée des espaces verts

7 Au	to-éva	luation i	(facultatif)
7. AU	io-evu	ioanon	(Iuculiulii)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Γ	Objet	
	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire non publié ;	e » - X
	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s' d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	agir X
į	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des p de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dar paysage lointain;	
	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
,	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datée complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce padevra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et calleu;	ent: es et plan
L	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le	maître d'ouvrage	ou pétitionnaire
---	------------------	------------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Annexe 7: Cartographie des habitats relevés sur le site	
Annexe 8: Diagnostic écologique	
9. Engagement et signature	
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
Fait à	ABLIS le, 26/09/2022
	IMMALDI & CIE SAS
Ciona arti ura	13 Rue Clament Ader Pers of Actlyffe de la Codie CP 20573
Signature	1734 PARMACHIE EN COLLE CEDEX SAS au capital de 100-600 (00) 6
	RCS MEAUX: B 378 568 638 SIREY 378 568 638 00043 - APE 6820B